

TARIFS 2016/2017

(seuls les stages donnent droit à une déduction sur les repas).

Régime Classes	Un élève EXTERNE paiera seulement la Contribution des familles, soit :	Un élève DEMI-PENSIONNAIRE paiera la contribution des familles + les repas de midi, soit :	Un élève INTERNE paiera la contribution des familles + les repas de midi, + Internat, soit :
3 ^{ème} EA	70 € / mois	160 € / mois	270 € / mois
2 ^{NDE} PRO SAPAT et LCQ	70 € / mois	157 € / mois	265 € / mois
2 ^{nde} Générale et techno	70 € / mois	163 € / mois	277 € / mois
1 ^{ère} BAC PRO	70 € / mois	155 € / mois	260 € / mois
1 ^{ère} ES	70 € / mois	163 € / mois	277 € / mois
1 ^{ère} S	70 € / mois	163 € / mois	277 € / mois
TERM BAC BRO	70 € / mois	155 € / mois	260 € / mois
TERM STAV	70 € / mois	160 € / mois	270 € / mois
Term S	70 € / mois	163 € / mois	277 € / mois

La contribution des familles comprend : l'assurance individuelle accident des élèves, une assurance prévoyance pour les élèves, les différentes cotisations de début d'année, les photocopies distribuées par les enseignants, un forfait individuel de photocopies, les frais de fonctionnement de l'atelier théâtre et des différents ateliers proposés par la vie scolaire, un certain nombre de sorties au cinéma ou au théâtre dans l'année.

A la demande des familles, nous avons opté depuis plusieurs années pour **la mensualisation SUR DIX MOIS**.

Le **30 Septembre** et le **30 Octobre**, les prélèvements seront de **70€ pour un élève externe, 160€ pour un élève demi-pensionnaire et 260€ pour un élève interne puis le 15 de chaque mois de novembre à juin**.

Le paiement en 10 mensualités est une facilité accordée aux familles, en aucun cas il ne peut être possible de rapprocher ce dixième du temps réel passé en formation sur un mois donné.

En conséquence vous recevrez, **une facture annuelle** pour la période de septembre 2016 à juin 2017, reprenant selon la classe et le régime de votre enfant, la somme indiquée dans le tableau ci-dessus. Le montant des bourses et les acomptes versés seront déduits de cette facture dès que nous en aurons connaissance (fin octobre pour les bourses). Par conséquent le montant des prélèvements pourra être différent les deux premiers mois des huit suivants.

Un avis **d'ajustement** pourra vous être transmis en cours ou en fin d'année afin de prendre en compte un certain nombre d'opérations de régularisation :

- Ajustement du montant des bourses réellement perçues, bourses départementales, Fonds Social Lycéen, Fonds Social Régional.
- Absences pour maladie (de plus de 15 jours consécutifs).
- Le coût d'un éventuel séjour d'études - la participation à un séjour est forfaitaire pour les familles, elle est de 200€, le reste est pris en charge par le lycée (**Les séjours d'études font partie intégrante de la formation.**) Des dispositifs (ventes) sont mis en place pour aider les familles.

REMARQUE :

En cas d'abandon de scolarité ou de changement de régime, il est rappelé que **tout TRIMESTRE commencé est dû.**